Questions orales

LE CAS DE CERTAINS RÉFUGIÉS HAÏTIENS—LA QUESTION DE L'OCTROI DU STATUT DE RÉFUGIÉ POLITIQUE

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Ma dernière question supplémentaire a trait à la déclaration de l'un des fonctionnaires du ministre qui, d'après le même article, aurait déclaré que seulement 20 p. 100 des personnes dont le dossier est à l'étude obtiendront probablement le statut de réfugié au Canada. Le ministre peut-il dire à la Chambre sur quoi se fondent ce chiffre de 20 p. 100? A-t-on réexaminé le cas de tous ceux qui seront expulsés, ou était-ce un chiffre fixé arbitrairement?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Je devrai m'informer pour savoir d'où vient le chiffre de 20 p. 100 et aussi ce que dit la déclaration. Peut-être faisait-on simplement allusion aux cas retenus en premier lieu par le comité interministériel compétent dont le verdict d'ailleurs n'est pas définitif.

LES CONSÉQUENCES DE L'EXPULSION DE CERTAINS HAÏTIENS—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Si le ministre veut bien m'écouter, j'ai une question à lui poser.

Monsieur l'Orateur, je désire poser une question plus ou moins supplémentaire à celle posée par le chef du Nouveau parti démocratique.

Avant-hier matin, j'entendis deux prêtres, un père du Saint-Esprit et un autre prêtre haïtien, sur les ondes de CKVL à Montréal, qui expliquaient clairement que des Haïtiens, une fois arrivés dans leur pays, seront nettement accusés et fusillés sans aucune considération.

Est-ce que le ministère vérifie les pourparlers entre Québec et les Haïtiens qu'on demande de déporter au plus tôt? Est-ce que le ministre a donné des ordres pour retarder la déportation de ces gens, d'ici à ce qu'on soit sûr, au nom de l'humanisme, que ces gens seront respectés?

[Traduction]

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, la situation dont parle le député, c'est-à-dire la possibilité de poursuites, pour activités politiques ou autres, au retour, est justement au nombre des questions sur lesquelles porte l'enquête. Aux deux échelons, c'est-à-dire au niveau du comité interministériel ou à celui de la Commission d'appel de l'immigration, on accepte le réfugié lorsqu'il est établi que la demande est vraiment fondée. En ce qui concerne l'autre partie de la question, les personnes qui ont simplement demandé asile sans faire état d'autres activités de leur part, ont droit à l'examen de leur dossier de la façon déjà indiquée. Aucune mesure, en ce qui concerne la déportation, n'est prise avant que cette étude ne soit terminée et qu'une décision n'ait été rendue relativement à la demande d'asile.

[Français]

M. Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

Il n'y a pas de doute que certains Haïtiens ont déjà signé un formulaire indiquant qu'ils venaient ici pour s'instruire, et qu'ils retourneraient par la suite dans leur pays. Si, en retournant dans leur pays, ces gens sont menacés de mort ou de procès injustes, est-ce que le ministère prend en considération la possibilité qu'ils y soient maltraités, et agira-t-il en conséquence au Canada?

[Traduction]

M. Andras: Monsieur l'Orateur, il incombe à la personne qui veut obtenir asile d'en faire la demande. Comme je l'ai déjà dit, chaque demande fait l'objet d'une enquête et il n'est pas ordonné d'expulsion tant que son bien-fondé n'a pas été soit établi, soit infirmé.

L'INDUSTRIE

LE POISSON D'EAU DOUCE—L'OPPORTUNITÉ DE PERMIS D'EXPORTATION À UN ORGANISME DE PÊCHEURS

M. Dean Whiteway (Selkirk): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de l'Industrie et du Commerce, relativement à la grève survenue à l'usine de traitement du poisson d'eau douce de Transcona, où des négociations sont en cours. Le ministre envisagerait-il de délivrer un permis d'exportation à un organisme de pêcheurs, pour permettre à ces derniers de chercher un autre débouché pour leur poisson?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, je ne suis pas au courant des détails de la question, mais je vais me renseigner pour répondre ensuite au député.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES CONSÉQUENCES DE L'AUGMENTATION DU VOLUME DES IMPORTATIONS—LES MESURES CORRECTIVES ENVISAGÉES

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse également au ministre de l'Industrie et du Commerce. Comme jusqu'à présent cette année le volume des importations de produits finis a augmenté de 12.4 p. 100 par rapport à la même période l'an dernier, prenant, sur le marché canadien, la place d'un huitième de la production canadienne, le ministre pourrait-il dire à la Chambre ce qu'il entend faire en vue de mettre un frein à cette tendance grave que ralentit considérablement la production canadienne?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, nous agissons sur plusieurs fronts à la fois. Je crois que l'hon. député serait intéressé d'apprendre que depuis 1962 la quantité de produits finis a augmenté de sept fois tandis que celle de nos autres produits d'exportation a plus que triplé. Autrement dit, la production d'articles finis a augmenté plus que l'exportation de nos autres produits. Cela ne nous satisfait pas, mais je doute que la quantité de nos produits finis exportés nous satisfasse jamais. Grâce à des modifications de la loi sur l'expansion des exportations, à la bonne application de l'accord sur l'automobile, de la loi sur l'examen des investissements étrangers, enfin, grâce à divers programmes d'assistance à la production d'articles entièrement fabriqués au Canada, nous maintiendrons le taux actuel d'augmentation.